



11 mai 2023

(23-3319)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

IRLANDE: RÈGLEMENT DE 1981 SUR LES VARIÉTÉS VÉGÉTALES
(DROITS EXCLUSIFS) (S.I. N° 23/1981)

Membre présentant la notification	IRLANDE
--	----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 1981 sur les variétés végétales (Droits exclusifs) (S.I. n° 23/1981)
Objet	
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_09589_00_e.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet

Brève description du texte juridique notifié

Le règlement d'application de certaines dispositions de la Loi de 1980 sur les variétés végétales (Droits exclusifs) contient ce qui suit:

- 1) les modalités de dépôt des demandes de droits d'obteneur de variétés végétales, de licences obligatoires, de prorogation de la période d'octroi des droits, de renonciation aux droits, d'enregistrement des titres et les modalités de retrait des demandes et de rejet des demandes;
- 2) les taxes à acquitter a²u contrôleur des droits des obteneurs de variétés végétales pour les demandes, les essais, les droits accordés et les autres questions prévues par cette Loi;
- 3) les renseignements relatifs aux demandes et aux décisions prises par le contrôleur et les renseignements concernant d'autres questions qui doivent être publiées dans le journal que le contrôleur publie périodiquement;

4) les dispositions relatives au choix des noms des variétés végétales pour lesquelles des droits peuvent être accordés;	
5) les catégories de cultures auxquelles s'applique l'octroi de droits en vertu de cette Loi, à savoir le blé, l'avoine, l'orge, le ray-grass anglais, la pomme de terre et le trèfle blanc.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	22 janvier 1981
Autre date	Adoption: 22 janvier 1981

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	13 avril 2023
Autres renseignements	Voir aussi IP/N/1/IRL/1 (Loi de 1980 sur les variétés végétales (Droits exclusifs) (S.I. n° 24 de 1980), adoptée le 14 juillet 1980)
Organisme ou autorité responsable	Intellectual Property Unit (Unité de la propriété intellectuelle) Department of Enterprise, Trade & Employment (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi) Courriel: trademarks@enterprise.gov.ie

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.